

Pratique 113 - Concertation en vue de prévenir les accidents de travail

« CONCERTATION EN VUE DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL »

Grande dimension du bien-être au travail :

Catégorie 'Conditions de vie au Travail'

Levier(s) de bien-être concerné(s):

- Santé
- Bien-être physique et physiologique
- Concentration

Cas concret/ problème/ situation types:

Aucun salarié dans l'entreprise n'est véritablement conscient des principaux accidents qui sont susceptibles d'arriver. Une évaluation des risques est donc nécessaire pour pouvoir les anticiper.

Description de la pratique :

Mener des réunions pour évaluer les risques de toute nature et les porter à la conscience des collaborateurs, pour prévenir plutôt que pour guérir...

La pratique consiste en la constitution d'un travail réduit et représentatif de chaque unité de travailleurs. Le but est d'améliorer les procédures de sécurité via la consultation et une approche méthodique de relevé des incidents de travail. Suivant une analyse complète de ces incidents qui ont pu se dérouler durant les six mois précédents, chacun est amené à s'exprimer sur les causes de ces incidents et à imaginer/proposer des mesures permettant d'éviter la répétition de ceux-ci.

Cette concertation ponctuelle et délimitée doit déboucher sur des initiations auprès des employés sur les bons réflexes de sécurité à avoir. La création de supports audio et/ou vidéo pour amorcer une prise de conscience des risques chez ces mêmes employés. Enfin, un rapport récurrent tous les six mois doit être établi pour assurer un engagement de long terme sur ces sujets, avec des objectifs précis et clairement établis.

Observé sur le terrain :

chez Veolia, dans l'une de ses implantations au Mexique.

<http://www.veolia.com/veolia/ressources/files/3/11922,veolia-social-innovations.pdf>

page 43.

Résultats obtenus de la pratique :

Ce genre d'initiatives donne rapidement des résultats.

Chez Veolia, les incidents ont diminué d'un tiers l'année suivante. Chaque employé se sent désormais acteur et applique, également grâce à une pression sociale de groupe, les réflexes clairement identifiés.

Cette pratique devient vite une part non négligeable de l'identité d'une entreprise, qui rassure et motive.

Déclinaisons possibles de la pratique :

Les formes et modalités de consultation peuvent varier.

Limites/risques/limites de la pratique :

- Risque d'isolement s'il n'y a pas d'encadrement
- Limitation de la communication et donc du lien social
- N'est pas une mesure de fond.

Sources et références :

Annexes :

Cette pratique peut être combinée à la pratique des codes couleurs et celle de l'aménagement concerté du lieu de travail.